Image not found or type unknown

Primes de panier quelles sont les conditions d'attribution

Par **Billy12**, le **04/02/2014** à **11:52**

Bonjour,

Depuis 3 années je travaille dans un cabinet et ne perçois aucune prime de panier.
Nous n'avons rien de particulier pour déjeuner et sommes obligées d'aller nous acheter à déjeuner dans l'épicerie du coin pour déjeuner au bureau. Est-ce normal ?
Merci pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **04/02/2014** à **13:52**

Bonjour,
L'employeur n'est pas obligé de vous indemniser le repas surtout lorsque vous êtes salarié sédentaire si la Convention Collective applicable ne le prévoit pas...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés